

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire financier-e et comptable, session 2025, dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE.

Le président de l'Université Côte d'Azur,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2025 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies d'AIX-MARSEILLE, CORSE et NICE, au titre de l'année 2025 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire financier-e et comptable, au titre de l'année 2025, dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE :

Madame FORLIN Lydie, ingénieure d'études de classe normale, présidente, Université Côte d'Azur, Nice.

Monsieur GUETTI Philippe, ingénieur d'études hors classe, vice-président, Université Côte d'Azur, Nice.

Monsieur MORLOT Hans, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université de Côte d'Azur, Nice.

Madame GRANCHI Celine, ingénieure d'études de classe normale, Aix Marseille Université, Marseille.

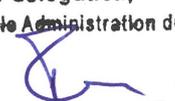
Madame JUNG Angélique, ingénieure d'études de classe normale, Ecole centrale de Marseille, Marseille.

Madame BOUGIS Stéphanie, assistante ingénieure, suppléante, Université Côte d'Azur, Nice.

Monsieur GOUDINEAU Hubert, attaché principal d'administration de l'état, suppléant, Université Côte d'Azur, Nice.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à *NICE* le *12 mai 2025*
Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
La Responsable du Pôle Administration du Personnel


Isabelle KERMORYANT